

## Année 2019/2020

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
9h00 - 9h30								
9h30 - 10h00	9h30 11h30 Marche Nordique	9h30 11h30 Marche Nordique  + Marche Nordique santé			9h30 11h30 Marche Nordique santé  Km et allure modérés		Manifestations Marche Nordique (Dates Horaires et Lieux voir sur Internet)	
10h00-10h30								
10h30 - 11h00								
11h00 - 11h30								
11h30 - 12h00					11h30 13h30			
12h00 - 12h30					APA			
12h30 - 13h00					Salle Maison de sport santé Eperlecques Créneau libre			
13h00 - 13h30								
13h30 - 14h00								
14h00 - 14h30			14h00 15h00 Marche Nordique Enfants Parking Bleue Maison Eperlecques					
14h30 - 15h00								
15h00 - 15h30								
15h30 - 16h00								
16h00 - 16h30								
16h30 - 17h00								
17h00 - 17h30								
17h30 - 18h00		17h30 19h30	17h30 19h30 Marche Nordique Groupe confirmé					
18h00 - 18h30	18h00 19h30 Sophrologie Salle Maison de sport santé Eperlecques **	APA				18h00 19h00 Marche sportive selon emploi du temps		
18h30 - 19h00		Salle Maison de sport santé Eperlecques Créneau libre		18h30 19h30 Pilates hall Bleue Maison Eperlecques				
19h00 - 19h30								

\*\* Sur inscription préalable : Groupe A semaine impaire Groupe B semaine paire

**Soins Esthétiques** sur rendez-vous (dates horaires et tarifs) à partir de septembre

Les lieux de rendez-vous de la marche nordique changent chaque semaine, connectez-vous sur Facebook ou sur le site internet de l'association

L'association peut annuler le cours lors de conditions météorologiques qui menaceraient la sécurité des adhérents. Pour les créneaux du soir en Hiver lampe frontale et gilet jaune obligatoires

## Les Tarifs

**Formules au choix :**

**Coût de l'adhésion à l'année 15 euros quelle que soit la formule (sophrologie incluse)**

Formule	Coût annuel	Adhésion
1	Ouvert à toutes les séances proposées par l'Association <u>hors Sophrologie</u> (Facilité de paiement en deux fois)	130€
2	Formule carte <u>hors Sophrologie</u> 10 séances (validité 6 mois)	45€
Sophrologie (nouveau)	5€ la séance, Cycles de 8 séances (à régler directement à la sophrologue)	40€
Soins Socio-esthétiques (nouveau)	sur rendez-vous (dates horaires et tarifs) à partir de septembre	

\*L'adhésion à 15 € est à régler une seule fois dans l'année pour chaque formule.

\*Réductions – 50% sur la 2eme adhésion à l'année pour un membre vivant sous le même toit non valable pour la formule carte

Ex : 130€ +15€ pour la première personne

Et 65€ + 15€ pour la deuxième personne du même toit

\* Séance seule 5€

\* 2 Séances d'essais gratuites

\* Possibilité de régler en coupons « sport » et/ou en chèques ANCV et/ou chèques sport ACTOBI

**Important : pour le règlement faire deux chèques séparés, un de 15€ pour la cotisation et un autre pour la formule au choix.**

**Pièces à fournir obligatoires à toutes inscriptions (DOSSIER COMPLET)**

- Certificat médical de non contre-indication pour toute activité de votre choix.

- Feuille d'inscription remplie et signée

- 2 règlements comprenant l'adhésion et le choix de la formule

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'avoir signé

**Le tout dans une enveloppe fermée à remettre à un coach ou à déposer dans la boîte au local de la Maison de Sport Santé**

**Attention : l'accès aux différentes activités ne sera accepté qu'après remise du dossier complet.**

# FICHE D'INSCRIPTION 2019/2020

Ou inscription possible à l'adresse suivante :

<https://www.helloasso.com/associations/pas-apa/adhesions/adhesions-cotisations-2019-2020>

Renouvellement                       Nouvel Adhérent

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

N° de téléphone portable.....

Adresse.....

Adresse mail :

Choix de la formule n° : .....

(Le choix de la formule au cours de l'année est non modifiable)

Nom de votre mutuelle :

Chèque de 15€

Chèque du choix de la formule

Certificat médical à jour

Une fois cette cotisation acquittée et le dossier d'inscription validé, il vous sera remis une carte qu'il faudra impérativement (pour la formule carte) présenter au début de chaque séance.

Date :

Signature :

## LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*Nous vous souhaitons la bienvenue en espérant partager, avec vous tous, des moments de convivialité, de détente et de partage dans la pratique de nos activités. Etre adhérent signifie appartenir à un groupe pour partager des activités dans un esprit de solidarité et de tolérance face à des personnes qui viennent d'horizons très divers. Votre venue parmi nous est le gage d'une plus grande richesse du groupe et nous vous en remercions.*

### 1. LES VALEURS

« Partager des activités dans un cadre convivial et chaleureux en bénéficiant d'un réel climat de tolérance pour soi-même et pour les autres. »

**Tel est le désir qui anime et uni chacun de nos membres**

### 2. LA CHARTE ETHIQUE

L'adhésion à l'association entraîne pour le signataire le respect des règles ci après :

**2.1.** L'association œuvre à faciliter la communication et les relations humaines entre ses adhérents dans le respect de la morale et aux bonnes mœurs.

**2.2.** Tout membre de l'association, s'engage à promouvoir l'esprit du groupe, à travers ses relations, et accepte de favoriser celui-ci grâce à la recherche et à la proposition de projets de développements, partenariats, ou autres activités prévues sur le programme.

**2.3.** L'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique, syndical, confessionnel.

**2.4.** Il est entendu que les informations détenues dans le fichier de l'association demeurent strictement confidentielles. En application de la loi « informatique et liberté », elles ne peuvent en aucun cas être utilisées en dehors des activités de l'association et transmises à qui que ce soit sauf avec son accord express.

### 3. LE BUREAU

L'association est placée sous le régime des Associations selon la Loi 1901. Le bureau est composé de :

Le Bureau:

Présidente: Holuigue Louise  
Vice Présidente: Pollet Angélique  
Secrétaire: Hennion Nadine  
Trésorier: Barbier Anthony

Insert text here

Directrice de Pas'APA , Professeur APA certifié en ETP et coach MN :

Lorthioy Anna

Professeur APA certifié en ETP et coach MN / Hennicotte Emilie

Animation Quigong : Debroucke Yann

Animation Pilate : Scheercousse Nicolas

Animation Sophrologie : Varlet Corinne

Coach marche sportive et nordique : Blaszkowski Patrick

L'assemblée générale a lieu tous les ans en Janvier. Y sont présentés les comptes -rendus moraux et d'activités, ainsi que le rapport financier. Le compte rendu de l'assemblée général est consultable sur le site pour tout membre adhérent à jour de sa cotisation.

## **4. LE FONCTIONNEMENT**

### **4.1. Activité**

Les activités sont encadrées par des animateurs diplômés. Plusieurs créneaux horaires sont proposés par semaine. Les adhérents s'engagent à fournir leur dossier complet avant toute pratique.

### **4.2. Les membres**

Peut être membre, toute personne de plus de 5 ans avec autorisation parentale et apte à pratiquer les activités proposées de façon autonome.

### **4.3. L'Équipement**

Il sera adapté à l'activité et aux circonstances suivant les indications du site et de l'animateur de la séance. Une personne non équipée de manière adéquate pourra se voir refuser l'accès à la séance sans qu'il soit possible de demander une compensation.

#### **Marche nordique :**

- Tenue type jogging avec des chaussures à semelles à relief, type trail, et gilet jaune et lampe frontale pour le soir.
- Petit sac à dos avec boisson et en-cas énergétique.
- Vêtements appropriés en fonction du temps.
- les bâtons peuvent être prêtés pendant la séance.

### **4.4. Le montant de la cotisation**

Le montant est indiqué sur le bulletin d'adhésion. Il est composé de l'adhésion au club et d'un montant propre à l'activité. Il est à régler en deux chèques un pour la cotisation et un pour la formule

**Une fois cette cotisation acquittée et le dossier d'inscription validé, il vous sera remis une carte qu'il faudra impérativement (pour la formule carte) présenter au début de chaque séance.**

### **4.5. La période d'activité**

Elle débute de septembre à fin août de l'année suivante avec interruption d'une semaine pendant les vacances scolaires.

## **5. ENTENTE de FONCTIONNEMENT :**

### **Tout ce que vous devez connaître de vos droits et devoirs dans l'association**

*« La notion de responsabilité est fondamentale. Il n'y a pas de droits sans devoirs »*

**Art 1 :** l'adhérent(e) s'engage à agir selon les règles de courtoisie et de moralité envers tous les adhérents, à défaut, cela pourra entraîner la radiation immédiate de l'adhérent, sans préavis, ni indemnité ou remboursement :

- Toute incorrection caractérisée, tout comportement au cours des activités, paroles ou écrits tendant à porter préjudice au sérieux et à la bonne morale de l'association, de ses responsables et/ou de ses animateurs,
- Tout propos diffamatoire, injurieux, blessant, offensant, raciste ou plus généralement contraire aux lois et règlements français,

– Tout recrutement, occulte et confidentiel au sein de l'association, visant à créer des groupes à part, clans ou autres, et dont le but est de porter atteinte à l'intégrité et à la cohésion de l'ensemble.

L'association se réserve le droit de suspendre ou/et résilier le contrat d'adhésion d'un Membre qui aura manqué aux obligations légales ou réglementaires ou celles stipulées aux présentes conditions.

**Art 2 :** Toute demande d'annulation ou d'interruption d'adhésion faite par un adhérent, quel que soit le motif invoqué ne peut donner lieu à un remboursement total ou partiel de la cotisation.

**Art 3 :** L'association peut être amenée à annuler une séance pour une raison indépendante de sa volonté (défaillance d'un animateur, d'un prestataire de services, problème climatique, insuffisance de participants...). Dans la mesure du possible, une autre séance sera proposée en remplacement.

**Art. 4 :** L'adhérent dégage l'association de toute responsabilité civile quant aux conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation de ses services et des accidents qui pourraient se produire dans l'exercice de l'activité proposée. Il est donc de sa responsabilité de se faire établir un certificat médical et d'être couvert par une assurance responsabilité civile.

**Art. 5 :** L'adhérent déclare renoncer à tout droit à l'image lors de photos prises dans le cadre des activités et destinée à la promotion des activités de l'association (album, programme, flyer, journaux, site internet) sauf à en faire la demande expresse.

### **TRANSPORTS :**

Un moyen de transport est nécessaire pour accéder aux différents lieux d'activités.

Le recours aux véhicules particuliers est généralement le moyen le plus souple.

L'association encourage les adhérents à s'organiser en covoiturage mais l'organisation reste de leur responsabilité.

**Droit à l'image :** oui  non  (voir article 5)

**Signature :**